



Route d'Aubonne 7
1304 Cossonay-Ville

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal de l'ASPIC

Séance du 2 mai 2023

Président : M. Alberto Mocchi
Secrétaire : Mme Laurence Bastide

Conformément à l'art. 113 de la LEDP, le Comité de direction de l'ASPIC publie la décision soumise à référendum, dans les 14 jours, qui suit son adoption

Dans sa séance ordinaire du jeudi 2 mai 2023 à Cossonay, le Conseil Intercommunal de l'Association Intercommunale de la Piscine des Chavannes

a décidé

1. d'approuver le préavis No 01/2023 relatif à la gestion et aux comptes 2022

Le Président

Alberto Mocchi

La Secrétaire

Laurence Bastide